

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3177

présenté par

M. Catteau, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	45 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	45 000 000
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à augmenter les crédits attribués à l'action relative à la lutte contre l'immigration irrégulière, en réduisant ceux initialement destinés à l'intégration des étrangers primo-arrivants.

En effet, il est expressément indiqué dans ce Projet de Loi de Finances 2023 que l'un des objectifs de cette mission est "d'améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière" (cf.p28). De ce fait, nonobstant la raisonnable hausse de 31,6% des crédits octroyés à cette action, il apparaît nécessaire de poursuivre sur cette voie en accordant encore davantage de moyens pour nous permettre d'atteindre l'objectif mentionné.

Par conséquent, le présent amendement prévoit donc d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 20 millions d'euros, pour l'action n°03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme n°303 "Immigration et asile" et, pour des raisons de recevabilité financière, de minorer d'un montant équivalent les crédits pour l'action n°12 "Intégration des primo-arrivants" du programme n°104 "Intégration et accès à la nationalité française".